

VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher
35220 Châteaubourg
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr
Tel : +33642652951



Formation aux vérifications réglementaires des échelles et des échafaudages - en présentiel

La formation VGP des échafaudages fixes, mobiles, échelles, escabeaux et échelles à plateformes permet aux participants d'acquérir les connaissances nécessaires pour réaliser la Vérification Générale Périodique, la mise en service et la remise en service de ces équipements, conformément à la réglementation en vigueur. Elle se compose d'une partie théorique, abordant les obligations légales, le fonctionnement de ces équipements d'accès en hauteur et la méthodologie de contrôle, et d'une partie pratique, incluant l'inspection sur site, l'analyse des anomalies et la rédaction d'un rapport de VGP.

Durée: 7.00 heures (1.00 jour(s))

Profils des apprenants

- Toute personne qui souhaite pouvoir contrôler les des échafaudages fixes, mobiles, échelles, escabeaux et échelles à plateformes

Prérequis

- Avoir minimum 18 ans
- Maîtrise du français (oral et écrit)

Accessibilité et délais d'accès

Le délai d'accès à la formation est variable. Il dépend des formations qui sont prévues dans les semaines à venir. Le délai de réponse pour les formations intra-entreprises varie selon vos disponibilités et celles de nos formateurs. La formation est accessible en moyenne sous 1 à 4 semaines après validation du dossier (en fonction des disponibilités et du financement)

Qualité et indicateurs de résultats

Taux de réussite: 96%

Taux de satisfaction: 97%

Objectifs pédagogiques

- Comprendre la réglementation en vigueur : connaître les obligations légales relatives aux VGP des échafaudages (Code du travail, normes en vigueur), identifier les responsabilités des exploitants et des contrôleurs.
- Maîtriser les principes de la vérification générale périodique : savoir quand et comment réaliser les contrôles réglementaires, identifier les points critiques à inspecter (montants verticaux, lisses, diagonales, plinthes,...)
- Appliquer les procédures de contrôle et de maintenance : réaliser un contrôle conforme aux exigences réglementaires, rédiger un rapport de vérification (papier et digital avec le VGPAD - application pour effectuer les contrôles).

Contenu de la formation

- Partie théorique :

VGP Formations | Zone Industrielle du Plessis Beuscher Châteaubourg 35220 | Numéro SIRET : 49115955400014 |
Numéro de déclaration d'activité : 53350868535 (auprès du préfet de région de : Rennes, Bretagne)

VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher
35220 Châteaubourg
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr
Tel : +33642652951



- Connaître la réglementation encadrant les vérifications des équipements d'accès en hauteur
- Obligations légales en matière de VGP (Code du travail, arrêtés et normes applicables) : la Directive Machines 2006/42/CE, l'arrêté du 1er mars 2004 article R 4323-22 à R 4323-28 du code du travail et Décret n°2004-924 du 1er septembre 2004- Article 2
- Obligations de l'employeur, du vérificateur et du monteur
- Les fonctions et objectifs des vérifications réglementaire des échafaudages : Etat d'adéquation, de montage et d'installation, de conservation.
- Identifier les différents types d'équipements (échafaudages, échelles, escabeaux...)
- Le diagnostic des risques des échafaudages.
- Maîtriser les principes de contrôle, de traçabilité et de sécurité
- Typologie des équipements : Échafaudages fixes : à cadre, multidirectionnels, roulants ; Échafaudages roulants (NF EN 1004), Échelles simples, doubles, articulées, à plateforme
- Risques et règles de sécurité
- Chutes de hauteur, basculement, surcharge, environnement instable
- Méthodologie de vérification périodique
- Points de contrôle visuel et mécanique
- Signalisation, traçabilité, marquage
- Documentation exigée : fiches de contrôle, registre, notice constructeur
- Apprendre à compléter un rapport de contrôle
- Partie pratique :
 - Inspection visuelle complète
 - Contrôle de la structure : montants, lisses, diagonales, planchers, stabilisateurs
 - Vérification des ancrages, roues, freins, accès
 - Inspection d'une échelle et d'un escabeau : stabilité, antidérapants, montants, articulation
 - Compléter une fiche de vérification périodique (rapport de contrôle)

Organisation de la formation

Équipe pédagogique

L'équipe pédagogique est composée d'ingénieurs spécialisés en hydraulique et de contrôleurs VGP expérimentés.

À la suite de la formation, vous aurez le numéro de téléphone de votre formateur, vous pourrez l'appeler si vous avez des questions techniques. Toute l'équipe de VGP Formations se tient à votre disposition afin de répondre à vos questions avant, pendant et après la formation.

Ressources pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle équipée et dédiée à la session de formation
- Contenus pédagogiques diffusés via vidéoprojection
- Malette avec le cours remise à chaque stagiaire
- Cas pratique avec un échafaudage
- Livret INRS
- Utilisation du VGPAD (application pour effectuer les contrôles) pour faire des contrôles digitalisés
- Espace apprenant sur Digiforma

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Avant la formation: Planification des sessions (présentiel, pratique sur site). Communication sur les objectifs et le programme de formation.
- Pendant la formation: Feuille de présence signée par les participants. Respect du programme pédagogique prévu. Suivi des interactions et engagement des apprenants.
- Après la formation: Remise des supports pédagogiques et attestations de suivi. Enquête de satisfaction immédiate (formulaire, feedback oral). Vérification des acquis via un test et une mise en situation sur le plateau technique.

Modalités de certification

VGP Formations

Zone Industrielle du Plessis Beuscher
35220 Châteaubourg
Email : cecile.lecorre@vgp-online.fr
Tel : +33642652951



Obtenir une note >50% de bonnes réponses à l'évaluation théorique soit avoir 10/20 au QCM.

Il est attendu qu'à la fin de la formation, le stagiaire connaisse la réglementation et sache faire le contrôle des échafaudages et des échelles en respectant la réglementation en vigueur.

Article R4323-3 : "La formation à la sécurité dont bénéficient les travailleurs chargés de l'utilisation ou de la maintenance des équipements de travail est renouvelée et complétée aussi souvent que nécessaire pour prendre en compte les évolutions de ces équipements."
VGP Formations a déterminé que la certification est à renouveler tous les 5 ans.